



**Dernière mise à jour : vendredi, 9 avril 2021**

Les réponses fournies dans ce document sont fondées sur les renseignements disponibles actuellement. Étant donné la nature changeante de la situation, veuillez consulter le site Web du [gouvernement de l'Ontario](#) pour obtenir les dernières mises à jour.

Voici les questions qui ont été le plus souvent posées par la population et les membres du Conseil depuis le 4 janvier. La présente FAQ sera mise à jour au fur et à mesure que de nouveaux détails sont communiqués de tous les ordres de gouvernement.

***Pour obtenir des réponses relatives à la santé aux questions sur les vaccins, veuillez visiter [Santé publique Ottawa : Le vaccin contre la COVID-19](#).***

## Contenu

*Cliquez sur la question pour accéder à la réponse.*

<b>Admissibilité et réservations</b> .....	<b>4</b>
1. Comment la distribution de vaccins contre la COVID-19 est-elle déterminée? .	4
2. Qui est actuellement admissible à recevoir le vaccin contre la COVID-19? *(Mis à jour).....	4
3. Quel est le processus de vaccination des Autochtones? .....	6
4. Comment puis-je confirmer mon admissibilité?.....	6
5. J'ai confirmé que je remplissais les critères d'admissibilité à la vaccination. Comment puis-je prendre rendez-vous? .....	6
6. Comment puis-je prendre un rendez-vous si je n'ai pas de carte d'assurance-maladie de l'Ontario ou si je n'ai pas de carte rouge et blanche? .....	7
7. J'ai essayé d'appeler la ligne d'inscription pour le vaccin contre la COVID-19, mais en vain. Que dois-je faire?.....	7
8. Quand pourrai-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 et quelles seront les personnes à le recevoir à Ottawa? *(Mis à jour) .....	7
9. Faut-il s'inscrire à une liste pour se faire vacciner? .....	9
10. Comment saurai-je que je peux recevoir le vaccin? .....	9
11. Je suis un travailleur essentiel. Quand pourrai-je me faire vacciner contre la COVID-19?.....	10
12. Mon partenaire et moi sommes des personnes âgées qui s'inscrivent dans des catégories d'âge différentes. Serons-nous vaccinés en même temps?.....	10

13.	Je crains d'être plus à risque pour la COVID-19 en raison d'une maladie. Quand pourrai-je recevoir le vaccin?.....	10
14.	Je suis un travailleur de la santé. Comment puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner?.....	11
15.	Que dois-je faire si je reçois une erreur lorsque j'entre mon code postal dans le système de réservation de la province? .....	11
16.	Comment puis-je annuler ou reprogrammer mon rendez-vous de vaccination? .....	11
17.	J'ai essayé de prendre un rendez-vous en utilisant le système provincial, mais je n'ai pas réussi à le faire. Que devrais-je faire? .....	12
18.	Comment puis-je confirmer que j'ai réservé un rendez-vous dans le système de réservation provincial? .....	12
19.	Mon rendez-vous pour une deuxième dose a été annulé. Quand puis-je réserver un deuxième rendez-vous? <i>*(Nouveau)</i> .....	13
<b>Planification et distribution.....</b>		<b>13</b>
20.	Où pourrai-je aller pour me faire vacciner contre la COVID-19? .....	13
21.	Où seront situées les cliniques communautaires? .....	13
22.	Quand les cliniques communautaires seront-elles ouvertes?.....	14
23.	Quelles sont les options de transport offertes aux personnes admissibles à recevoir un vaccin? .....	14
24.	Les divers emplacements de vaccins répondent-ils aux normes d'accessibilité? .....	15
25.	Y a-t-il des places de stationnement aux cliniques communautaires? .....	15
26.	Puis-je amener une personne de soutien avec moi au rendez-vous? .....	15
27.	Quel est le plan pour les résidents admissibles à recevoir un vaccin, mais qui sont confinés chez eux? .....	15
<b>Renseignements concernant le vaccin et la sécurité.....</b>		<b>16</b>
28.	La vaccination contre la COVID-19 est-elle facultative?.....	16
29.	Comment faire pour savoir si la vaccination est le meilleur choix pour moi et ma famille?.....	16
30.	Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la COVID-19? .....	16
31.	Quel est l'état actuel des intervalles de dosage et du calendrier?.....	16
32.	Les gens pourront-ils choisir le vaccin contre la COVID-19 à se faire administrer? .....	16



**Autres questions ..... 17**

33. Combien de personnes ont été vaccinées contre la COVID-19, à Ottawa? 17

34. De quelle manière procédons-nous auprès de la communauté et de certains groupes précis comme les Autochtones, les personnes âgées et les personnes racisées?..... 17

35. Que puis-je faire maintenant et comment puis-je aider? ..... 17

36. Quelles ressources en santé mentale sont offertes aux personnes qui sont préoccupées par la disponibilité des vaccins? ..... 18

**Renseignements ..... 18**

## Admissibilité et réservations

### 1. Comment la distribution de vaccins contre la COVID-19 est-elle déterminée?

- a. Le gouvernement du Canada est responsable de l'approbation et de l'approvisionnement des vaccins contre la COVID-19. Le gouvernement de l'Ontario est responsable de leur distribution dans la province. Le [Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19](#) oriente la façon dont le gouvernement provincial priorise et distribue les vaccins dans la province.

Ensemble, le Centre des opérations d'urgence de la Ville et Santé publique Ottawa font tout en leur possible pour s'assurer que les résidents d'Ottawa qui souhaitent recevoir le vaccin contre la COVID-19 puissent l'obtenir aussi rapidement et efficacement que possible, en fonction de l'approvisionnement des vaccins et en conformité avec le cadre éthique provincial. La quantité totale des doses de vaccin qui seront remises à la Ville d'Ottawa et les dates précises de leur livraison demeurent pour l'instant inconnues. Ces décisions sont prises par le gouvernement provincial sous réserve de l'expédition des vaccins par le gouvernement fédéral.

Pour obtenir les plus récentes nouvelles à ce sujet, veuillez consulter la page Web suivante :

Gouvernement de l'Ontario : [Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario](#)

### 2. Qui est actuellement admissible à recevoir le vaccin contre la COVID-19? *\*(Mis à jour)*

- a. Les groupes de personnes suivants sont actuellement admissibles à prendre un rendez-vous pour recevoir un vaccin contre la COVID-19 :
- Les résidents âgés de 60 ans et plus (nés au plus tard en 1961) qui vivent n'importe où à Ottawa peuvent prendre rendez-vous pour recevoir un vaccin dans une clinique communautaire par l'entremise du système provincial de prise de rendez-vous.
  - Les résidents âgés de 50 ans et plus (nés au plus tard en 1971) qui vivent dans certains « secteurs fortement touchés » définis par la province comprennent (les codes postaux commençant par K1T, K1V et K2V) peuvent prendre rendez-vous pour recevoir un vaccin dans une clinique communautaire par l'entremise du système provincial de prise de rendez-vous.
  - Les résidents âgés de 60 ans et plus (nés au plus tard en 1961) ou qui sont des adultes bénéficiaires de soins à domicile pour maladie chronique et qui vivent dans les communautés suivantes peuvent prendre rendez-vous par l'entremise de Santé publique Ottawa pour recevoir un vaccin à une clinique éphémère :
    - Centre-ville Ouest
    - Village Britannia
    - Carleton Heights - Rideauview

- Carlington
  - Côte-de-Sable
  - Whitehaven –  
Queensway Terrace-Nord
  - Emerald Woods
  - Heatherington
  - Ledbury
  - Heron Gate
  - Ridgemont
  - Riverview
  - Sawmill Creek
  - Bayshore-Belltown
  - Carson Grove-Carson  
Meadows
  - Greenboro Est
  - Hawthorne Meadows
  - Hunt Club-Est–Communauté  
de l'Ouest
  - Parc Hunt Club
  - Basse-Ville Est
  - Manor Park
  - Overbrook-McArthur
  - Parkwood Hills
  - Sheffield Glen
  - Stewart Farm
  - Vanier-Nord
  - Vanier-Sud
- Les adultes bénéficiaires de soins à domicile pour maladie chronique résidant n'importe où dans la ville d'Ottawa pouvez prendre un rendez-vous à la clinique itinérante de Canterbury ou à n'importe quelle autre clinique de vaccination itinérante contre la COVID-19 de la Ville.
  - Les membres de la collectivité des Premières Nations, des Inuits et des Métis - veuillez consulter [la question 3](#) pour obtenir plus de détails.

Pour confirmer que vous êtes admissible à recevoir le vaccin, veuillez visiter la page de l'[Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19 de Santé publique Ottawa](#).

Les travailleurs de la santé peuvent utiliser l'[Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19](#) pour vérifier leur admissibilité et, le cas échéant, se pré-inscrire pour un rendez-vous de vaccination. La province de l'Ontario est chargée de définir l'ordre de priorité des travailleurs de la santé, comme indiqué dans son document « [COVID-19 : Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19](#) ».

La préinscription est maintenant ouverte aux dirigeants religieux qui, dans le cadre de leur rôle habituel, sont exposés à un risque accru d'exposition à la COVID-19 dans les circonstances suivantes :

- Soins en fin de vie;
- Soins au défunt, funérailles, bain ou autre cérémonie avec contact direct avec des personnes décédées;
- Visites à domicile de personnes malades;

- Soins pastoraux dans les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite ou d'autres milieux vulnérables.

S'il vous plaît utiliser l'[Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19](#) pour vérifier leur admissibilité et, le cas échéant, se pré-inscrire pour un rendez-vous de vaccination.

### 3. Quel est le processus de vaccination des Autochtones?

- a. Santé publique Ottawa s'associe au [Wabano Centre for Aboriginal Health](#) pour offrir une [clinique de vaccination contre la COVID-19](#) aux membres des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis âgés de 16 ans et plus au [Complexe St-Laurent](#), situé au 525, rue Côté. Veuillez composer le 613-691-5505 pour prendre un rendez-vous.

L'équipe de santé familiale inuite d'Akausivik assure la vaccination de tous les Inuits adultes. Pour prendre un rendez-vous avec l'équipe ou pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le 613-740-0999.

Veuillez noter que les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis devront présenter une preuve de leur identité ou statut autochtone. Voici des exemples de preuves acceptables :

- Certificat de statut d'Indien
- Carte de bénéficiaire inuit
- Carte de Métis
- Lettre d'acceptation de la Rafle des années 1960

Pour en savoir plus, consultez [SantePubliqueOttawa.ca/VaccinationAutochtone](http://SantePubliqueOttawa.ca/VaccinationAutochtone).

### 4. Comment puis-je confirmer mon admissibilité?

- a. Pour confirmer que vous êtes admissible à la vaccination, [veuillez consulter l'Outil de filtrage de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19 de Santé publique Ottawa](#). Aidez-nous à garder les lignes téléphoniques ouvertes pour ceux qui sont admissibles à recevoir un vaccin – veuillez ne pas appeler la ligne de prise de rendez-vous si vous n'êtes pas encore admissible.

### 5. J'ai confirmé que je remplissais les critères d'admissibilité à la vaccination. Comment puis-je prendre rendez-vous?

- a. Les résidents admissibles peuvent utiliser le système de prise de rendez-vous en ligne de la [province de l'Ontario](#) à l'adresse <http://ontario.ca/rendezvous-vaccin> pour prendre un rendez-vous dans une clinique communautaire de masse.

Si vous êtes admissible à prendre un rendez-vous via Santé publique Ottawa (s'il vous plaît voir la [question 2](#)), vous pouvez téléphoner à Santé publique Ottawa

au 613-691-5505 pour prendre un rendez-vous dans une clinique éphémère près de votre quartier.

Les personnes qui n'ont pas de rendez-vous ne pourront pas se faire vacciner. Veuillez appeler pour prendre rendez-vous si vous avez confirmé votre admissibilité.

**6. Comment puis-je prendre un rendez-vous si je n'ai pas de carte d'assurance-maladie de l'Ontario ou si je n'ai pas de carte rouge et blanche?**

- a. Si [vous avez confirmé que vous êtes admissible à recevoir un vaccin au moyen de l'outil de vérification](#), et si vous avez une carte d'assurance-maladie rouge ou blanche de l'Ontario, veuillez communiquer avec la ligne de prise de rendez-vous de vaccination de la province de l'Ontario au 1-833-943-3900 (ATS : 1-866-797-0007) pour prendre rendez-vous. Cette ligne est ouverte de 8 h à 20 h, 7 jours par semaine. L'information est fournie dans plus de 300 langues.

Si vous n'avez pas de carte d'assurance-maladie valide, veuillez téléphoner à Santé publique Ottawa au 613-691-5505 pour prendre un rendez-vous.

**7. J'ai essayé d'appeler la ligne d'inscription pour le vaccin contre la COVID-19, mais en vain. Que dois-je faire?**

- a. Nous savons qu'il y a une forte demande pour les vaccins, donc nous nous attendons à ce qu'il y ait un volume élevé d'appels. Lorsque vous appelez la ligne de réservation, vous serez mis dans une file d'attente. Vous pouvez également choisir une option de rappel. Le temps d'attente dépend du volume d'appels. Aidez-nous à garder les lignes téléphoniques ouvertes pour les personnes admissibles à recevoir un vaccin. **Seuls les résidents admissibles (regardez [la question 2](#)) devraient appeler la ligne téléphonique de réservation pour le vaccin contre la COVID-19 pour prendre rendez-vous.** Veuillez ne pas appeler le 3-1-1 ou la ligne téléphonique générale de Santé publique Ottawa, car les rendez-vous ne peuvent pas être pris sur ces lignes.

**8. Quand pourrai-je recevoir le vaccin contre la COVID-19 et quelles seront les personnes à le recevoir à Ottawa? *\*(Mis à jour)***

- a. Le gouvernement provincial a lancé un [plan de mise en œuvre de la distribution du vaccin](#) en trois phases. Tous les groupes sont définis par le groupe de travail provincial en utilisant le [Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19](#).

**Phase 1 : vaccination de la population à risque élevé**

**Calendrier** : de décembre 2020 à mars 2021

**Priorité actuelle**

- Le personnel, les fournisseurs de soins essentiels et les résidents qui n'ont pas encore reçu leur première dose :
  - foyers de soins de longue durée
  - maisons de retraite à risque élevé
  - foyers pour personnes âgées des Premières Nations
- Les patients bénéficiant d'un autre niveau de soins dans les hôpitaux qui ont une admission confirmée dans un foyer de soins de longue durée, une maison de retraite ou une autre habitation de soins collectifs pour personnes âgées
- Les travailleurs de la santé identifiés comme étant les plus prioritaires, suivis de très prioritaires, dans le [Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19](#) (PDF)
- Les adultes autochtones des collectivités nordiques éloignées et à risque élevé (dans les réserves et en milieu urbain)

#### **Prochaine priorité**

- Les adultes de 80 ans et plus
- Le personnel, les résidents et les fournisseurs de soins dans les maisons de retraite et autres établissements de soins pour personnes âgées (p. ex. logement avec assistance)
- Les travailleurs de la santé identifiés comme étant au niveau de priorité le plus élevé dans le [Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19](#) (PDF)
- Les adultes autochtones
- Les adultes bénéficiaires de soins chroniques à domicile

#### **Phase 2 : livraisons massives des vaccins**

**Calendrier** : d'avril à juillet 2021, selon la disponibilité des vaccins

#### **Qui est admissible**

- Les personnes de 60 à 79 ans, en commençant par celles de 75 à 79 ans et en diminuant par tranches de cinq ans
- Les personnes qui auront 55 ans ou plus sont admissibles à la vaccination dans les pharmacies participantes et dans les milieux de soins primaires
- Adultes vivant dans des communautés considérées comme des points chauds de la COVID-19
- Personnes qui vivent et travaillent dans un milieu collectif à risque élevé
- Fournisseurs de soins dans certains milieux collectifs



- Personnes souffrant de problèmes de santé et leurs fournisseurs de soins
- Travailleurs essentiels de première ligne qui ne peuvent pas travailler à domicile

Le groupe de travail provincial utilisera le [Cadre éthique](#) et les meilleures données disponibles pour trouver d'autres populations prioritaires dans cette phase en fonction de la disponibilité des vaccins.

### **Phase 3 : situation stable**

**Calendrier** : à partir d'août 2021 et par la suite, selon la disponibilité des vaccins

Vaccins disponibles dans tout l'Ontario pour les membres du grand public qui souhaitent être immunisés. Le cadre éthique, les données et l'approvisionnement de vaccins disponibles aideront à établir les priorités des groupes au cours de cette phase.

Ce calendrier peut être modifié et il dépend de l'approbation et la distribution possibles de vaccins supplémentaires. Pour en savoir plus sur l'ordre de priorité de la distribution des vaccins à Ottawa, veuillez consulter le [site Web](#) de Santé publique Ottawa.

Pour obtenir les plus récentes nouvelles à ce sujet, veuillez consulter la page Web suivante :

[\*\*Gouvernement de l'Ontario : Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario\*\*](#)

## **9. Faut-il s'inscrire à une liste pour se faire vacciner?**

- a. Il n'y a pas de liste d'attente en ce moment pour le grand public. L'admissibilité est basée sur le plan de vaccination en trois phases du gouvernement de l'Ontario. Le vaccin sera administré d'abord aux populations prioritaires, en fonction de l'approvisionnement. Nous savons que de nombreuses personnes ont hâte d'être vaccinées contre la COVID-19, y compris celles qui sont considérées à risque plus élevé ou ont des troubles de santé sous-jacents. Veuillez continuer à suivre toutes les directives de la santé publique pour vous protéger et protéger les autres contre la COVID-19.

Dès que d'autres renseignements seront disponibles, ils seront publiés sur la page du gouvernement ontarien intitulée [\*\*Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario\*\*](#)

## **10. Comment saurai-je que je peux recevoir le vaccin?**

- a. Pour l'instant, les stocks de vaccins sont limités. Nous prévoyons une augmentation des stocks au cours des prochains mois, et la Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa communiqueront donc par multiples médias quels sont les groupes

admissibles à recevoir le vaccin. Ils peuvent aussi s'inscrire au bulletin d'information par courriel sur les [mises à jour concernant les vaccins contre la COVID-19](#) afin d'obtenir des nouvelles régulièrement sur le déploiement des vaccins.

**11. Je suis un travailleur essentiel. Quand pourrai-je me faire vacciner contre la COVID-19?**

- a. Les travailleurs essentiels de première ligne, y compris le personnel enseignant et autres membres du personnel de l'éducation et le secteur de la transformation des aliments, devraient pouvoir recevoir le vaccin dans le cadre de la phase 2, soit entre mars et juillet 2021, selon la disponibilité des doses. Le groupe de travail provincial utilisera le Cadre éthique et les meilleures données disponibles pour trouver d'autres populations prioritaires au sein de cette phase en fonction de la disponibilité des vaccins.

**12. Mon partenaire et moi sommes des personnes âgées qui s'inscrivent dans des catégories d'âge différentes. Serons-nous vaccinés en même temps?**

- a. À l'heure actuelle, les vaccins ne sont offerts qu'aux personnes admissibles selon le plan de distribution en trois phases du gouvernement de l'Ontario. Si vous et votre partenaire êtes tous deux admissibles (voir [la question 2](#) pour obtenir des renseignements sur l'admissibilité), veuillez prendre deux rendez-vous de vaccination distincts. Si l'un d'entre vous est admissible et l'autre non, vous ne pourrez prendre qu'un rendez-vous pour le partenaire admissible.

Dès que d'autres précisions seront disponibles, elles seront publiées sur la page du gouvernement ontarien intitulée [Se faire vacciner contre la COVID-19 en Ontario](#).

**13. Je crains d'être plus à risque pour la COVID-19 en raison d'une maladie. Quand pourrai-je recevoir le vaccin?**

- a. L'admissibilité au vaccin est fondée sur le plan de distribution en trois phases du gouvernement de l'Ontario. Les personnes atteintes de maladies chroniques à risque élevé et leurs soignants font actuellement partie de la phase 2 de ce plan.

Le 5 mars 2020, la province de l'Ontario a déterminé que les personnes présentant les conditions de santé énumérées ci-dessous seront vaccinées par ordre de risque, les personnes les plus à risque étant vaccinées en premier, suivies des personnes à risque élevé et à risque.

Risque le plus élevé	Risque élevé	À risque
<ul style="list-style-type: none"><li>• Receveurs de greffes d'organes</li><li>• Receveurs de greffes de cellules souches hématopoïétiques</li><li>• Personnes atteintes de maladies neurologiques dans lesquelles la fonction</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Obésité (IMC &gt; 40)</li><li>• Autres traitements entraînant une immunosuppression (p. ex. chimiothérapie, médicaments affaiblissant l'immunité)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Déficits immunitaires/troubles auto-immuns</li><li>• AVC/maladie cérébrovasculaire</li><li>• Démence</li><li>• Diabète</li></ul>

<p>respiratoire peut être compromise (p. ex. maladie des motoneurones, myasthénie grave, sclérose en plaques)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Malignité hématologique diagnostiquée il y a moins d'un an</li> <li>• Maladie rénale DF Ge &lt; 30</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficience intellectuelle ou développementale (p. ex. syndrome de Down)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladie du foie</li> <li>• Tous les autres cancers</li> <li>• Maladies respiratoires</li> <li>• Problèmes de rate</li> <li>• Maladies cardiaques</li> <li>• Hypertension avec lésions des organes terminaux</li> <li>• Diagnostic de troubles mentaux</li> <li>• Troubles liés à la consommation de substances</li> <li>• Thalassémie</li> <li>• Grossesse</li> <li>• Conditions de santé immunodéficientes</li> <li>• Autres incapacités nécessitant des soins de soutien directs dans la communauté</li> </ul>
--	---	---

Pour plus de détails, visitez le site Web du gouvernement de l'Ontario :  
[«Populations admissibles à la phase deux de la vaccination contre la COVID-19»](#)

**14. Je suis un travailleur de la santé. Comment puis-je prendre rendez-vous pour me faire vacciner?**

- a. Les travailleurs de la santé peuvent utiliser l'[Outil de vérification de l'admissibilité au vaccin contre la COVID-19](#) pour vérifier leur admissibilité et, le cas échéant, se pré-inscrire pour un rendez-vous de vaccination. La province de l'Ontario est chargée de définir l'ordre de priorité des travailleurs de la santé, comme indiqué dans son document [« COVID-19 : Document d'orientation sur la priorisation des travailleurs de la santé en matière de vaccination contre la COVID-19 »](#).

**15. Que dois-je faire si je reçois une erreur lorsque j'entre mon code postal dans le système de réservation de la province?**

- a. Si vous n'avez pas de code postal ou si vous habitez dans un quartier récemment construit, la province indique que veuillez utiliser celui d'une maison de refuge, d'une bibliothèque ou d'un espace communautaire à proximité.

**16. Comment puis-je annuler ou reprogrammer mon rendez-vous de vaccination?**

- a. Si vous avez pris un rendez-vous par l'entremise du système provincial de prise de rendez-vous pour les vaccins, vous pouvez reporter votre rendez-vous ou l'annuler de l'une des façons suivantes :

- en ligne – consultez le courriel de confirmation que vous avez reçu lorsque vous avez pris votre rendez-vous et suivez les directives;
- appelez la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour les vaccins au 1 833 943-3900 (ATS 1 866 797-0007).

Vous aurez besoin de votre :

- carte Santé (des informations de l'avant et de l'arrière)
- code postal

Si vous avez pris un rendez-vous directement auprès de Santé publique Ottawa, veuillez composer le 613-691-5505 pour le reprogrammer.

Si vous avez pris un rendez-vous par l'entremise de l'Hôpital d'Ottawa, veuillez envoyer un courriel à [vaccines@toh.ca](mailto:vaccines@toh.ca) en y incluant toute demande d'annulation ou de changement de rendez-vous.

### **17. J'ai essayé de prendre un rendez-vous en utilisant le système provincial, mais je n'ai pas réussi à le faire. Que devrais-je faire?**

- a. Le Centre des opérations d'urgence de la Ville d'Ottawa est en train de cerner activement les problèmes techniques qui pourraient surgir dans le système pour que la province puisse les régler.

S'il n'y a pas de rendez-vous de vaccination disponible dans une clinique communautaire locale sur le portail provincial de prise de rendez-vous, veuillez consulter le site à une date ultérieure. À mesure que la province de l'Ontario distribuera davantage de vaccins, en fonction de l'approvisionnement du gouvernement du Canada, d'autres plages de rendez-vous seront ajoutées.

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des renseignements généraux au sujet de la vaccination contre la COVID-19, vous pouvez :

- consulter la page Web du [programme de vaccination de l'Ontario](#);
- appeler la ligne provinciale d'information sur les vaccins au [1 888 999-6488](tel:18889996488) (ATS [1 866 797-0007](tel:18667970007));
- des renseignements sont offerts dans plus de 300 langues;
- cette ligne est fonctionnelle de 8 h à 20 h, sept jours sur sept;

Vous devrez peut-être attendre qu'un agent vous réponde lorsque le volume d'appels est élevé.

### **18. Comment puis-je confirmer que j'ai réservé un rendez-vous dans le système de réservation provincial?**

- a. Lorsque vous prenez un rendez-vous au moyen du système provincial, vous recevez un code de confirmation. Veuillez apporter ce code à vos rendez-vous. Si vous n'avez pas de code de confirmation, cela signifie que votre prise de rendez-vous a échoué. Veuillez visiter le système provincial de prise de rendez-vous ou

téléphoner au 1 833 943-3900 pour prendre un rendez-vous et obtenir votre code de confirmation.

**19. Mon rendez-vous pour une deuxième dose a été annulé. Quand puis-je réserver un deuxième rendez-vous? \*(Nouveau)**

- a. Conformément aux lignes directrices provinciales, Santé publique Ottawa ne réserve actuellement que les deuxièmes doses pour les membres des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Toutes les autres personnes qui ont reçu leur première dose dans une clinique de santé publique d'Ottawa et qui attendent leur deuxième dose sont encouragées à s'inscrire à [l'abonnement électronique au vaccin COVID-19 de la Ville d'Ottawa](#) et à suivre les sources de nouvelles locales pour plus d'informations. Lorsque les rendez-vous pour la deuxième dose seront disponibles, la Ville en informera le public.

• **Rendez-vous pour un vaccin réservé par le système de réservation provincial :**

Les personnes qui utilisent le système de réservation provincial sont priées de planifier leurs première et deuxième doses au moment de prendre rendez-vous.

• **Avez-vous reçu une dose à l'extérieur de la province? :**

Si vous êtes admissible à la vaccination en Ontario et que vous avez déjà reçu votre première dose à l'extérieur de la province, appelez la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour les vaccins au 1 833 943-3900 (ATS 1 866 797-0007) pour prendre un rendez-vous pour votre seconde dose. Vous ne pouvez pas prendre un rendez-vous en ligne uniquement pour une seconde dose. Vous devrez fournir des informations sur votre première dose (par exemple, quel vaccin vous avez reçu, où et quand vous l'avez reçu).

## Planification et distribution

**20. Où pourrai-je aller pour me faire vacciner contre la COVID-19?**

- a. Diverses stratégies seront utilisées pour distribuer et administrer les vaccins partout à Ottawa, en fonction de la quantité et du type de vaccins reçus tout au long de l'année 2021. Les principales stratégies sont les suivantes : établissements hospitaliers, équipes mobiles de vaccination, cliniques communautaires, pharmacies, fournisseurs de soins primaires (comme les médecins de famille) et d'autres professionnels de la santé (comme les infirmières) travaillant dans des lieux d'hébergement collectif, y compris les foyers de soins de longue durée et les refuges.

**21. Où seront situées les cliniques communautaires?**

- a. La Ville d'Ottawa a désigné les endroits suivants à titre de futures cliniques communautaires qui pourront administrer les vaccins :
- Hôtel de ville d'Ottawa – 110, avenue Laurier Ouest
  - Édifice de l'horticulture – 1525, voie Princess Patricia

- Centre commémoratif Eva-James – 65, promenade Stonehaven
- YMCA-YWCA de la famille Ruddy – 265, boulevard Centrum
- Sportsplex de Nepean – 1701, avenue Woodroffe
- Complexe récréatif Canterbury – 2185, rue Arch
- Complexe St-Laurent – 525, rue Côté

En plus des cliniques communautaires, des équipes mobiles de vaccination continueront d'être déployées au besoin pour joindre les populations ciblées. Des cliniques éphémères seront également mises en place à des emplacements choisis pendant plusieurs jours, mais elles ne seront pas permanentes. Elles seront situées dans des quartiers où les taux de transmission de la COVID-19 sont plus élevés.

## **22. Quand les cliniques communautaires seront-elles ouvertes?**

- a. Le calendrier d'ouverture des cliniques communautaires dépendra de l'approvisionnement en vaccins et les cliniques ouvriront progressivement à mesure que les stocks augmenteront. Les cliniques communautaires suivantes sont actuellement ouvertes pour les personnes éligibles pour recevoir un vaccin et qui ont pris rendez-vous :
- Sportsplex de Nepean – 1701, avenue Woodroffe
  - YMCA-YWCA de la famille Ruddy – 265, boulevard Centrum
  - Centre commémoratif Eva-James – 65, promenade Stonehaven
  - Hôtel de ville d'Ottawa – 110, avenue Laurier Ouest

Le calendrier d'ouverture de toutes les cliniques communautaires dépendra de l'approvisionnement en vaccins et les autres cliniques communautaires seront ouvertes au fur et à mesure que l'approvisionnement augmentera. Une fois entièrement opérationnelles, ces cliniques seront ouvertes de 8 h à 22 h, sept jours sur sept, et elles seront en mesure d'administrer au total presque 11 000 vaccins par jour.

## **23. Quelles sont les options de transport offertes aux personnes admissibles à recevoir un vaccin?**

- a. Les résidents qui sont admissibles à recevoir le vaccin sont encouragés à prévoir un plan de transport avant leur rendez-vous. Cela pourrait inclure demander à un membre de la famille ou à un fournisseur de soins de vous conduire à votre clinique itinérante désignée. Cela pourrait également comprendre la réservation d'un trajet avec [Para Transpo](#) si vous utilisez ce service. Les clients de Para Transpo peuvent appeler la ligne téléphonique de réservation de trajets pour la vaccination contre la COVID-19 de Para Transpo. Ils peuvent ainsi réserver un aller-retour en composant le 613-842-3600. Nous les prions de ne réserver leur trajet auprès de Para Transpo que lorsqu'ils auront obtenu leur rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 auprès de SPO.

Si vous n'avez pas d'option de transport, vous pouvez demander un transport aller-retour auprès [du service de transport communautaire d'Ottawa](#) après avoir pris rendez-vous.

Si vous ou une personne que vous connaissez avez besoin d'un moyen de transport, mais n'avez pas accès Internet, veuillez communiquer avec le 211, et ils vous aideront à remplir le formulaire de demande de transport en votre nom. Lors de votre appel, veuillez avoir à portée de la main votre numéro de confirmation de rendez-vous pour le vaccin.

Des protocoles liés à la COVID-19 sont en place pour assurer la sécurité du passager et du conducteur, et le port du masque est obligatoire.

**24. Les divers emplacements de vaccins répondent-ils aux normes d'accessibilité?**

- a. Oui - l'emplacement des cliniques de vaccination communautaires contre la COVID-19 à Ottawa a été choisi en tenant compte principalement de l'accessibilité. Tous les emplacements sont accessibles en fauteuil roulant. Un nombre limité de fauteuils roulants est disponible pour ceux qui en ont besoin. Cependant, en raison de la disponibilité limitée, nous demandons à ceux qui le peuvent d'apporter le leur. Du personnel sera sur place, dans les cliniques, pour aider les résidents qui arrivent en vue de se faire vacciner. Les clients qui ont besoin d'aide auront droit à une personne de soutien pour les accompagner dans la clinique de vaccination.

**25. Y a-t-il des places de stationnement aux cliniques communautaires?**

- a. Il y a des options de stationnement à chaque clinique communautaire et un stationnement gratuit est à la disposition des clients qui fréquentent la clinique de l'hôtel de ville. Veuillez sélectionner l'une des cliniques communautaires suivantes pour afficher la carte contenant de l'information sur le stationnement, l'accès par voie routière et les lignes de transport en commun à proximité.
- [Sportsplex de Nepean – 1701, avenue Woodroffe](#)
  - [YMCA-YWCA de la famille Ruddy – 265, boulevard Centrum](#)
  - [Centre commémoratif Eva-James – 65, promenade Stonehaven](#)
  - [Hôtel de ville d'Ottawa – 110, avenue Laurier Ouest](#)

**26. Puis-je amener une personne de soutien avec moi au rendez-vous?**

- a. Du personnel sera sur place dans les cliniques pour aider les résidents qui se présentent à leur rendez-vous de vaccination. Les clients qui ont besoin d'aide pourront être accompagnés d'une personne de soutien à la clinique de vaccination.

**27. Quel est le plan pour les résidents admissibles à recevoir un vaccin, mais qui sont confinés chez eux?**

- a. La Ville d'Ottawa et Santé publique Ottawa reconnaissent que certains résidents d'Ottawa sont admissibles à recevoir le vaccin contre la COVID-19, mais sont dans l'impossibilité de se rendre dans une clinique de vaccination en raison d'un problème

médical. Nous travaillons activement pour trouver une solution afin de les aider et nous communiquerons des informations additionnelles à ce sujet dès que possible.

## **Renseignements concernant le vaccin et la sécurité**

### **28. La vaccination contre la COVID-19 est-elle facultative?**

- a. Oui. La vaccination contre la COVID-19 n'est pas obligatoire, mais nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner.

### **29. Comment faire pour savoir si la vaccination est le meilleur choix pour moi et ma famille?**

- a. C'est tout à fait normal de s'inquiéter ou d'hésiter lorsque quelque chose est nouveau. La vaccination est un choix personnel. C'est un choix que la plupart des Canadiens voient comme étant un geste important qui permet de rester en santé et de prévenir des maladies.

### **30. Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la COVID-19?**

- a. La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces pour empêcher la propagation des maladies infectieuses et en atténuer les répercussions. Des vaccins efficaces et sans danger permettant de nous protéger contre la COVID-19 sont maintenant accessibles. Si beaucoup de gens ayant contracté la COVID-19 ne présentent que de légers symptômes, d'autres peuvent être gravement malades et même en mourir. Il n'existe aucun moyen de savoir comment la COVID-19 vous affectera, même si vous ne faites pas partie des populations qui courent un risque plus élevé de développer de graves complications. Le vaccin contre la COVID-19 contribue à vous protéger en produisant une réponse anticorps sans que vous contractiez la maladie en tant que telle.

### **31. Quel est l'état actuel des intervalles de dosage et du calendrier?**

- a. La province de l'Ontario a récemment prolongé l'intervalle entre la première et la deuxième dose de vaccins. La deuxième dose peut maintenant être administrée jusqu'à 16 semaines après la première. Les exemptions pour ce changement comprennent les groupes suivants, qui continueront de recevoir le vaccin aux intervalles initiaux décrits dans les monographies de produit :
  - Les résidents de foyers de soins de longue durée, de maisons de retraite, de résidences pour personnes âgées et d'établissements d'aide à la vie autonome qui courent le plus grand risque d'être exposés à la COVID-19 et de souffrir de maladies graves et de décès.

### **32. Les gens pourront-ils choisir le vaccin contre la COVID-19 à se faire administrer?**

- a. Les quatre vaccins dont l'utilisation est approuvée au Canada sont sécuritaires et efficaces. Ils réduisent tous le risque de maladie grave, d'hospitalisation et de décès,



tout en contribuant à freiner la transmission communautaire de la COVID-19. Le vaccin qu'on vous offrira dépendra de ce qui suit :

- l'approvisionnement;
- la disponibilité au moment de la vaccination;
- les exigences d'entreposage;
- votre âge.

Vous pouvez refuser le vaccin qu'on vous offre; vous ne pourrez pas recevoir le vaccin de votre choix.

Les personnes allergiques à un vaccin ou à un composant précis d'un vaccin doivent consulter un médecin pour déterminer si elles peuvent se faire vacciner et si oui, quel vaccin elles doivent recevoir.

## Autres questions

### **33. Combien de personnes ont été vaccinées contre la COVID-19, à Ottawa?**

- a. Pour obtenir les dernières informations sur les données relatives à la COVID-19, y compris les statistiques locales de vaccination, veuillez consulter le [Tableau de bord quotidien de la COVID-19](#).

### **34. De quelle manière procédons-nous auprès de la communauté et de certains groupes précis comme les Autochtones, les personnes âgées et les personnes racisées?**

- a. Santé publique Ottawa a mis en place un groupe de travail local sur la stratégie de séquençage des vaccins pour conseiller le Centre des opérations d'urgence d'Ottawa sur la manière de mettre en œuvre l'ordre de priorité des vaccins en fonction du contexte local, notamment en optimisant l'utilisation parmi les groupes placés avant les autres. Ce groupe de travail comprend des représentants de groupes fortement touchés par la COVID-19, tels que les nouveaux arrivants, les Autochtones, les personnes racisées, les personnes âgées et les travailleurs de la santé. Le groupe de travail sur le séquençage des vaccins s'appuie sur le cadre établi par la province de l'Ontario.

### **35. Que puis-je faire maintenant et comment puis-je aider?**

- a. Le vaccin sera seulement disponible pour le grand public dans plusieurs mois. Entre-temps, il est essentiel de continuer à participer à la réduction de la transmission de la COVID-19 dans la communauté : limitez vos contacts étroits aux membres de votre foyer, respectez la distanciation physique, portez un masque, lavez-vous les mains, restez à la maison (sauf pour des raisons essentielles) et suivez les directives locales et provinciales.

Tant que les vaccins ne seront pas largement disponibles, vous devez absolument continuer de prendre des mesures pour vous protéger, ainsi que vos proches et la

communauté contre la COVID-19. Pour en apprendre davantage sur les mesures que vous pouvez prendre pour limiter la propagation du virus, suivez Santé publique Ottawa sur Twitter, Facebook et Instagram. Pour être au courant des informations les plus récentes, regardez les capsules [Virus et astuces](#) avec le Dr Trevor Arnason sur la chaîne YouTube de Santé publique Ottawa.

**36. Quelles ressources en santé mentale sont offertes aux personnes qui sont préoccupées par la disponibilité des vaccins?**

- a. La situation de la pandémie de COVID-19 peut être très stressante et il n'y a rien de mal à ne pas se sentir bien.

Si vous êtes en crise, veuillez appeler la [Ligne de crise en santé mentale](#) (accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) au 613-722-6914 ou téléphoner sans frais au 1-866-996-0991 si vous êtes à l'extérieur d'Ottawa.

Veuillez consulter la page [Santé mentale et COVID-19](#) de Santé publique Ottawa pour obtenir une liste complète des ressources offertes, y compris une version imprimable de la [Liste des ressources sur la santé mentale et la COVID-19](#).

## Renseignements

- [Santé publique Ottawa – Le vaccin contre la COVID-19](#)
- [Les vaccins fonctionnent – Mythes au sujet des vaccins](#)
- [Vaccins contre la COVID-19 en Ontario](#)
- [Sécurité du vaccin contre la COVID-19](#)
- [Comment prendre un rendez-vous pour les vaccins contre la COVID-19](#)